



**Communauté de Communes
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2023\20231025-CC08\DELIBERATIONS\CR-CC20231025.docx

Objet : Compte-rendu CC N°8 du 25 octobre 2023

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt cinq octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : CR-CC20231025.docx

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de Pouvoirs : 4

Date de convocation : **18/10/2023**

Nombre de votants : **24**

Étaient présents :

Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Didier **LARRAUD**, Madame Laurence **PASQUIGNON**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Monsieur Julien **DELANNE**, Madame Fabienne **LUGUET**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**, Monsieur Julien **BORIE**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Bernard **ALLARD**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Madame Myriam **BROGNARA**, Monsieur Pierre **COURET**, Madame Evelyne **AUGROS**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**.

Pouvoirs et suppléances :

Monsieur Patrice **FILLOUX** donne pouvoir à Monsieur Étienne **LEJEUNE**
Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD** donne pouvoir à Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**
Monsieur Benoit **BOUDET** donne pouvoir à Madame Evelyne **AUGROS**
Monsieur Gilles **LAVAUD** donne pouvoir à Madame Brigitte **JAMMOT**

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, **Madame Evelyne AUGROS** est élue secrétaire de séance.

1-COMMANDE PUBLIQUE – Réhabilitation d'un bâtiment industriel – Consultation lot 20 - Bardage

Vu la délibération (réf : DEL20231011-02) prise par le conseil communautaire du pays sostranien qui déclarait la procédure de consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel à la Souterraine (23300) : lot 20 « bardage – couverture métallique » **infructueuse** et qui autorisait le président à relancer la consultation et à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées selon les dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

De ce fait, sans modification substantielle des conditions initiales du marché, un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé. L'entreprise Etanchéité du Limousin a répondu favorablement à la consultation de la Communauté de communes du Pays Sostranien.

Après analyse de l'offre par la Maîtrise d'Œuvre BETEM, selon les critères de la consultation, la candidature a été examinée au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des candidats et les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- Prix de la prestation : 40%
- Valeur technique de l'offre : 60%

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Etanchéité du Limousin pour un **montant total de 257 057,00 € HT**, découpé de la manière suivante :

- **Reprise toiture : 156 705, 00 € HT**
- **Travaux de réparation du bardage : 50 325,00 € HT**
- **Finitions bardage (quais Ouest et Est) : 33 727,00 € HT**
- **Trappes de désenfumage : 16 300,00 € HT**

Le Conseil Communautaire, est appelé à :

- Valider la proposition financière et technique de l'entreprise Étanchéité du Limousin ;
- Et Autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide la proposition financière et technique de l'entreprise Étanchéité du Limousin ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2- COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°1 au marché de travaux - Lot 6 BARDAGE - pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine (23300) – Bâtiment Bas

Lot n°6 « Bardage » Bâtiment du Bas :

En accord avec l'entreprise Etanchéité du Limousin, titulaire du marché et après validation par le maître d'œuvre, il est proposé de procéder à divers travaux en plus-value (dépose des laines de bardage existantes, évacuation + fourniture et pose de feutre de bardage sur 698 m²) pour un montant total cumulé de 8 713,60€ HT.

Rappel du montant initial du marché : 53 306,20€ HT

Montant de l'avenant : 8 713,60€ HT

Nouveau montant du marché : 62 019,80€ HT

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide la proposition de l'entreprise Étanchéité du Limousin ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

3- COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°2 au marché de travaux – Lot 6 BARDAGE pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine (23300) – Bâtiment Bas

Lot n°6 « Bardage » Bâtiment du Bas :

En accord avec l'entreprise Etanchéité du Limousin, titulaire du marché et après validation par le maître d'œuvre, il est proposé de procéder à divers travaux en plus-value (fourniture et pose d'un plateau bardage Isomur galvanisé) pour un montant total cumulé de 2 140,00€ HT.

Rappel du montant initial du marché :	53 306,20€ HT
Rappel du montant de l'avenant n°1 :	8 713,60€ HT
Montant de l'avenant :	2 140,00€ HT
Nouveau montant du marché :	64159.80€ HT

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide la proposition de l'entreprise Etanchéité du Limousin ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

4- COMMANDE PUBLIQUE - Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine (23300) - Lot n°19 « Clôtures »

Lot n°19 « Clôtures » :

En accord avec l'entreprise ESAT - APAJH, titulaire du marché et après validation par le maître d'œuvre, il est proposé de procéder à divers travaux en plus-value (dépose grillage en place, préparation et repose d'un grillage neuf) pour un montant total cumulé de 1 680,00€ HT.

Rappel du montant initial du marché :	15 314,00€ HT
Montant de l'avenant :	1 680,00€ HT
Nouveau montant du marché :	16 994,00€ HT

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide la proposition de l'entreprise ESAT - APAJH;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

5 - RESSOURCES HUMAINES : Achat de cartes-cadeaux

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cartes cadeaux pour les agents à l'occasion d'événements spéciaux :

- Départ à la retraite :	100,00€
- Médaille du travail :	50,00€.

Assimilables à des prestations d'action sociales, individuelles ou collectives qui sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Le dispositif serait ouvert à tous les agents éligibles, titulaires ou contractuels (CDD-CDI).

Ces prestations, d'une valeur peu élevée, attribuées à l'occasion d'événements spéciaux, ne sont pas assimilables à un complément de rémunération.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider le dispositif de cartes cadeaux au bénéfice du personnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide la proposition de cartes cadeaux au bénéfice du personnel ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les membres de l'assemblée de leur participation, le Président lève la séance à 19h00.

**La Secrétaire de séance,
Madame Évelyne AUGROS**

**Le Président,
M. Etienne LEJEUNE**

Les Conseillers Communautaires :

***Et les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité
le présent Compte-rendu et ont signé le registre,
lors de la séance du Conseil du 17 Novembre 2023***